

Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Rapport du Directeur général

Généralités

1. Les décisions du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies concernant les modifications des Statuts et des Règlements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies doivent être approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le présent document fait la synthèse des principales questions examinées par le Comité mixte à ses soixante-seizième (21 et 22 février 2024), soixante-dix-septième (25 et 26 avril 2024) et soixante-dix-huitième (19 juillet-2 août 2024) sessions, ainsi que des mesures prises par l'Assemblée générale.¹

Questions actuarielles

2. Au 31 décembre 2023, la 37^e évaluation biennale faisait apparaître un excédent actuariel de 0,68 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, contre un excédent de 2,3 % au 31 décembre 2021. Cette diminution tenait essentiellement à des ajustements au coût de la vie plus importants que prévu et à la baisse du taux de rendement réel retenu dans l'évaluation actuarielle, qui est passé de 3,5 % à 3,4 %. Le Comité mixte a noté qu'il ne devrait pas y avoir de problème de liquidités au cours des 50 prochaines années. Lorsqu'il a examiné les résultats de l'analyse de sensibilité, le Comité mixte a noté qu'une différence de rendement réel de 1 % se traduirait par une variation du taux de cotisation requis de l'ordre de 8 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension.

Investissements

3. Au 31 décembre 2023, la valeur des avoirs de la Caisse était estimée à 88,25 milliards de dollars des États-Unis (USD), soit une hausse de 10,33 milliards USD par rapport aux 77,92 milliards USD enregistrés au 31 décembre 2022. S'agissant des objectifs de rendement absolu, le taux de rendement réel annualisé sur 15 ans s'établissait à 4,81 %, ce qui était supérieur à l'objectif à long terme de 3,5 %. En ce qui concerne les objectifs de rendement relatif, la Caisse

¹ [Résolution 79/253 \(2024\) de l'Assemblée générale des Nations Unies.](#)

avait atteint au 31 décembre 2023 son objectif consistant à dépasser le rendement de l'indice de référence retenu dans la politique d'investissement globale à court terme, le court terme étant défini comme une période de trois ans. La Caisse a affiché un rendement nominal annualisé de 2,90 % sur trois ans, dépassant ainsi le rendement de l'indice de référence (2,63 %).

Questions d'audit

4. Le Comité mixte a pris note des rapports du Bureau des services de contrôle interne et du Comité des commissaires aux comptes, et il s'est félicité de l'opinion sans réserve émise par ce dernier. Il a approuvé les états financiers de la Caisse pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui seront présentés à l'Assemblée générale.
5. Le Comité des commissaires aux comptes s'est enquis de la suite donnée aux recommandations formulées antérieurement, jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2022. La Caisse avait donné suite à neuf (60 %) des 15 recommandations en suspens, quatre (27 %) étaient en cours d'application, et deux (13 %) étaient devenues caduques. L'Assemblée générale a noté que le taux d'application des recommandations formulées antérieurement était passé de 83 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 60 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.
6. Le Comité des commissaires aux comptes recommande que l'Administration des pensions :
a) décrive et formalise le mécanisme qui sert à évaluer et à répartir la charge de travail des bureaux de Genève et de New York, afin de définir clairement la nature et la complexité des dossiers traités par chaque bureau ; et b) ventile les postes (effectifs) demandés pour les bureaux de Genève et de New York et rende compte de la charge de travail de ces bureaux dans les prochains projets de budget qui seront présentés aux organes directeurs.
7. Le Comité mixte a noté qu'au 30 juin 2024, il y avait 53 recommandations d'audit importantes en attente d'application, dont 30 concernaient l'Administration des pensions et 23 le Bureau de la gestion des investissements. Le Bureau des services de contrôle interne a indiqué que le délai fixé pour 22 recommandations n'était pas encore dépassé. Il a également souligné la baisse continue du nombre de recommandations en attente d'application, qui tenait aux mesures prises par la direction et aux échanges fructueux entre le Bureau des services de contrôle interne et la direction de la Caisse.

Questions de gouvernance

8. Le Comité mixte a rappelé qu'il avait déjà décidé de procéder, à sa session de juillet 2025, à un bilan complet de toutes les propositions de réforme qui avaient été récemment adoptées. Il a adopté le mandat du Groupe de travail chargé de l'examen du dispositif de gouvernance et en a nommé les membres, qui ont commencé à se réunir en mai 2024.
9. Le Comité mixte avait créé le Groupe d'examen de la politique de déontologie à sa soixante-treizième session, en février 2023, en le chargeant d'examiner la politique de déontologie et le rapport de l'ancien Conseiller en déontologie et de lui faire des propositions. Après avoir passé en revue le rapport du Groupe d'examen, il a prié sa présidence de demander au Bureau des affaires juridiques d'examiner la politique révisée sous l'angle juridique et de lui soumettre le document qui en résulterait pour approbation à sa réunion de février 2025.

10. Conformément à l'article 3 c) des Statuts de la Caisse, l'Assemblée générale a approuvé que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques devienne membre de la Caisse à compter du 1^{er} janvier 2025. Le Comité d'actuaire a informé le Comité mixte que l'admission de cette organisation ne présentait aucun risque actuariel apparent pour la Caisse.

Régime des prestations de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

11. L'Assemblée générale a noté que les petites pensions n'avaient pas été ajustées depuis 2016 et, avant cela, depuis 1995. Elle a décidé d'approuver les amendements visant à simplifier et à clarifier les Statuts, les Règlements et le système d'ajustement des pensions de la Caisse et à actualiser les ajustements spéciaux applicables aux petites pensions. Elle a déclaré attendre avec intérêt de recevoir de plus amples informations sur la future méthode à suivre, qui seront présentées dans le cadre du prochain rapport. L'actuaire-conseil de la Caisse a confirmé que cette modification n'aurait pas d'effet notable sur le solde actuariel de la Caisse.

Questions administratives

12. En 2023, le nombre de participantes et participants à la Caisse est passé de 143 612 à 149 848, soit une augmentation de 4,3 %, tandis que le nombre de prestations périodiques servies est passé de 83 988 à 86 013, soit une augmentation de 2,4 %.

13. Le Comité mixte a indiqué que le montant total des cotisations s'élevait à 3,4089 milliards USD pour 2023, ce qui représente une hausse de 287,6 millions de dollars, soit 9,2 %, par rapport à 2022. Les prestations de retraite servies en 2023 se sont établies à 3,5274 milliards USD, ce qui représente une hausse de 399,2 millions USD, soit 12,8 %, par rapport à 2022. Ces versements ont été effectués par la Caisse dans 18 monnaies, dans quelque 190 pays.

14. Le Comité mixte a examiné le rapport final du Groupe d'examen de la structure du régime, qu'il avait créé en avril 2022 pour examiner les questions relatives à la structure du régime. Il a souscrit aux recommandations du Groupe, notamment en ce qui concerne l'adoption d'amendements au Règlement administratif et aux Règles de gestion financière visant à simplifier et à clarifier certaines dispositions sans modifier les prestations.

Prévisions budgétaires pour 2025

15. L'Assemblée générale a approuvé le montant de 156,945 millions USD prévu au titre de l'administration de la Caisse pour 2025. En comparaison, elle avait approuvé un montant de 139,790 millions USD en 2024.

16. L'Assemblée générale attend de la Caisse qu'elle définisse plus précisément des indicateurs clefs de performance par fonction, sur la base des statistiques sur la charge de travail réelle, et qu'elle établisse un lien entre les ressources demandées, la performance de l'administration des pensions et les gains d'efficacité devant résulter des nouvelles initiatives et du recours aux technologies. Elle a de nouveau fait savoir qu'elle espérait que le prochain rapport contiendrait des informations plus détaillées sur le calcul des coûts du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies, la méthode de partage des coûts, et les dépenses réelles liées au travail du Comité.

Mesures à prendre par l'Assemblée de la Santé

17. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.
